



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 juillet 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

**Création d'un rond-point Boulevard Charles de Gaulle -
Acquisition d'une parcelle de terrain au Centre Hospitalier Général**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU,
M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS,
M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI,
Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD

Excusés :

Mme Marie-Cécile MORISOT

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Afin d'améliorer la sécurité de la circulation au niveau de l'accès au Centre Hospitalier Général, Boulevard Charles de Gaulle, un giratoire doit être réalisé par la Ville. Son emprise nécessite l'acquisition de parties de terrains appartenant au Centre Hospitalier, à savoir environ 325 m² à prélever sur la parcelle n° 1123 section DL, et 875 m² sur la parcelle n° 1122 section DL, soit une superficie globale approximative de 1200 m² (la surface exacte sera déterminée ultérieurement par géomètre-expert).

Cette cession par le Centre Hospitalier Général à la Ville de NIORT aura lieu à titre gratuit, tous les frais et droits en résultant (géomètre, notaire) étant à la charge de la Commune.

Les travaux sont programmés pour débiter au commencement du mois d'Août.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette opération telle que décrite ci-dessus ;
- autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents en résultant, la dépense étant imputée au chapitre 906-651-2111 du Budget.

(M. le Maire, Pdt du Centre Hospitalier de Niort, n'ayant participé ni au débat ni au vote).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Claude PAGES